

La fusion SUEZ/GDF acte la versatilité de la parole du président de la république. Elle représente aussi la victoire du courant libéral sur les éléments essentiels de la vie comme l'énergie que la génération de l'après guerre avait mis à l'abri de "l'insatiable appétit des marchés financiers".

La privatisation de GDF acte la rentabilité financière comme finalité centrale d'un des 2 grands pôles énergétiques français. Cette privatisation affaiblit aussi la mission de service public d'EDF. C'est un combat fratricide qui se prépare dans lequel les perdants seront le public et les salariés au profit de la finance. Le gouvernement par cette décision a choisit son camp.

LA FUSION GDF/SUEZ

Cette fusion/privatisation, par l'importance de l'énergie, montre que la politique économique et industrielle de notre pays est maintenant sous totale domination des puissances financières. En abandonnant au secteur privé ce pan de l'économie, le gouvernement remet en cause les fondements du service public. Tous les éléments qui avaient contribué à faire l'homogénéité de la société d'après guerre sont disloqués par les coups de boutoirs de l'intégrisme idéologique. Le "à chacun selon ses moyens" gagne chaque jour du terrain reléguant des concepts structurants et équilibrants d'une société comme "l'égalité de traitement, la péréquation, l'aménagement équilibré du territoire, la sécurité, et le respect de l'homme etc." comme des vestiges d'un passé lointain. Au fur et à mesure que l'Etat abandonne la maîtrise de secteurs aussi importants c'est la loi de la jungle du "chacun pour soi" qui gagne du terrain. Les solidarités, par l'affaiblissement des services publics, se disloquent, et les catégories sociales les plus fragiles se voient mises en situation d'inaccessibilité à des biens essentiels de la vie. Cette fusion ne peut qu'entraîner EDF à faire le même type de choix avant de subir les effets de la 3ème directive (séparation patrimoniale de la production et de la distribution) Nous savons que la suite logique de cette politique c'est la fin du tarif réglementé pour les usagers et la remise en cause de nos acquis et de notre statut des Industries Electriques et Gazières.

De l'énergie à la santé, de l'éducation au transport, c'est toute la société qui se tourne exclusivement vers la rentabilité financière au détriment de la vie des hommes.

C'est une réponse globale, du plus haut niveau qui doit être organisée car ce qui est en jeu est la finalité de la société dans laquelle nous voulons vivre.

Fédération Sud énergie - 04 septembre 2007

L'unité reste un combat...

Les organisations syndicales présentes dans l'Education Nationale ont décidé de se rencontrer déjà à deux reprises au niveau national depuis fin août. Unsa-éducation, Sgen-Cfdt, Fsu, Ferc-Cgt, Fo et Faen (vous savez de qui il s'agit ?) considèrent donc "*comme primordial de construire sur la durée une campagne d'opinion (...) construire une action à caractère national*".

Ce qui semble également primordial c'est aussi de tenir SUD éducation à l'écart de ces rencontres unitaires. Nul doute que les organisations majoritaires sauront vous renseigner sur la raison de cet ostracisme...

CDEN du 11 Septembre 2007 : Point sur la carte scolaire

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est déroulé, une nouvelle fois, sans la présence du préfet (depuis que celui-ci est en place, il n'a jamais siégé, sans doute est-il plus préoccupé par la chasse aux sans papiers que par les questions éducatives...).

Lors de cette séance, la question de la sectorisation des collèges a été abordée. Le Conseil Général du Puy de Dôme souhaite en effet réétudier le découpage de la sectorisation de ces établissements. La vice présidente a rappelé que le CG 63 s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de la sectorisation car celle-ci est, pour les services départementaux, indispensable : elle constitue l'outil de gestion essentiel (transport, rénovation, entretien). Différentes pistes sont envisagées pour jouer sur les sureffectifs ou sous-effectifs de certains établissements du Puy de Dôme : modification de secteurs de recrutement, extension des locaux voire fermeture d'établissement.

L'Inspecteur d'Académie est intervenu pour préciser quelques points quant aux mesures d'assouplissement annoncées par De Robien au printemps dernier : ces annonces ont eu peu d'effets: 483 demandes sur les 21000 collégiens, avec moins de demandes que l'an dernier (608 demandes). Par contre, le taux de satisfaction est monté à 88% au lieu de 63% en raison, en partie, de l'assouplissement des critères. Selon l'IA, le phénomène touche surtout Clermont, Issoire et Riom où certains établissements, semblent être "évités" pour reprendre le vocabulaire administratif...

L'essentiel des dérogations concerne toujours des élèves de 6ème (rapprochement des familles ou options).

Arno Cohade, représentant de SUD éducation 63 au CDEN

Sarkozy, Vichy et les patrons.

A l'occasion de sa prise de parole à l'université d'été du Medef, Sarkozy a fait ce parallèle, relevé par le Canard Enchaîné (05.09): "*A quoi sert-il d'expliquer à nos enfants que Vichy, la collaboration, c'est une page sombre de notre histoire, et de tolérer des contrôles fiscaux ou des enquêtes sur une dénonciation anonyme?*"

Le Président de la République tenterait-il de nous expliquer que Vichy ce n'était pas plus grave qu'un contrôle fiscal ?

Lorsque RESF fait des rapprochements entre les rafles de Sans-papiers et les méthodes du gouvernement de Vichy, Sarkozy se met en colère parce qu "*il faut comparer ce qui est comparable*"...

Déclaration de Didier Pagès représentant de Sud éducation au CTPD du 06 septembre 2007

Nous ne croyons pas à l'idée selon laquelle nous ferons davantage pour les élèves avec moins de moyens pour l'école publique. Le budget 2008 prévoit de retirer plus de 11 000 postes dans l'éducation nationale, ce qui équivaut en une seule année à ce qui a été retiré au cours des trois dernières rentrées.

Nous savons que la question du nombre de postes d'enseignants ne règle pas toutes les questions qualitatives de l'enseignement ; mais après plus de dix ans de retraits constants de postes quelles que soient les fluctuations du nombre d'élèves, il y a des situations qui ne sont plus tenables. Si les chiffres annoncés devaient se confirmer, il est bien clair que les injonctions des IEN et des IA à l'endroit des collègues n'auraient plus aucun sens. Je tiens à souligner que pour la première fois depuis longtemps un grand nombre de nos collègues se trouvent nommés très tardivement à la rentrée.

Concernant les élèves relevant de l'Education Spécialisée, les orientations, ou plutôt les impossibilités d'orientation nous confortent dans l'idée que la suppression de 10 postes dans ce secteur l'année passée -année de la mise en place de la loi sur le handicap- était totalement injustifiée. Aujourd'hui, l'intégration vantée il y a dix ans dans ce département est en bout de course. On voit des jeunes sortir d'IME pour aller en UPI et retourner ensuite dans leur établissement parce que l'orientation à la sortie des UPI n'a été pensée ni quantitativement, ni dans sa diversité.

De nombreux parents d'élèves et de nombreux enseignants s'inquiètent -et ils vous l'ont fait savoir- du fichage des élèves entrepris sous le nom de Base-élèves. Nous revendiquons l'abandon pur et simple de ce dispositif de fichage national. Nous entendons bien faire connaître et développer la contestation de ces logiques sécuritaires.

1er degré



Paiement de l'ISSR (Indemnité de sujétions spéciales de remplacement)

Elle sera versée :

-aux remplaçants affectés à un poste situé hors de leur école de rattachement si ce remplacement intervient après la rentrée scolaire ou si le poste devient vacant en cours d'année.

-aux enseignants affectés sur des postes fractionnés.

Une seule indemnité sera versée par jour effectif de remplacement, calculée sur le lieu le plus éloigné.

Assistant-e-s des Services Sociaux

Restrictions budgétaires et LOLF aidant, le rectorat a du mal à rembourser les frais de déplacement et de repas des personnels qui, comme les ASS, sont astreints à des déplacements professionnels.

Au début de l'année passée, il a attribué à chaque Assistant-e Social-e une "enveloppe" budgétaire forfaitaire et individualisée, les rendant ainsi responsables lorsqu'ils dépassent la somme allouée. Celle-ci s'est parfois avérée si faible que, dès le

printemps, certain-e-s ont reçu des courriers personnalisés leur signifiant que, comme ils avaient trop dépensé (et trop mangé!), seul le remboursement de leurs déplacements kilométriques serait assuré.

Une audience au rectorat, demandée par SUD éducation, a eu lieu le 27 juin. Après avoir dans un premier temps annoncé que les repas seraient remboursés mais à demi-tarif, le rectorat a finalement décidé pendant l'été qu'ils seraient rembour-

sés à taux plein sauf s'ils étaient pris à la "table des commensaux" des établissements. En outre, l'enveloppe individuelle pourrait devenir un forfait kilométrique, et les collègues qui se déplacent à l'intérieur d'une communauté de communes recevraient l'équivalent de deux allers-retours de tickets de bus par jour.

Le problème de fond, le manque de moyens et leur individualisation, demeure donc, mais la mobilisation a permis d'avancer. Elle doit continuer.